

Guide de saisie

Transmission des offres foncières et immobilières par les territoires en vue de leur saisie sur la plateforme régionale.

1. Objectif de ce guide

Ce guide a pour but d'aider les territoires à collecter et structurer les informations nécessaires à la publication d'une offre foncière ou immobilière (terrain, local, bâtiment d'activité) sur la plateforme régionale d'attractivité économique.

Les territoires ne saisissent pas directement l'offre sur la plateforme. Ils renseignent la fiche modèle jointe à ce guide ("Fiche de transmission d'offre foncière / immobilière"), puis la transmettent à Isère Attractivité, qui se charge de la saisie en ligne.

À transmettre : la fiche modèle dûment complétée, accompagnée si possible de photos du bien ou du terrain et de tout document utile (plan, descriptif, contact du propriétaire).

2. Composer le titre de l'offre

Le titre est un champ obligatoire et le premier élément visible sur la plateforme. Pour assurer une bonne lisibilité et un bon référencement, il doit suivre une structure fixe :

Type de bien / Superficie en m² / Vente ou location / Localisation

Exemple :

« Local d'activités 740 m² à vendre – Clermont-Ferrand »

3. Mentions obligatoires

Les informations suivantes sont indispensables : sans l'une d'entre elles, l'offre ne pourra pas être enregistrée sur la plateforme. Veillez à ce qu'elles soient toutes renseignées sur la fiche avant transmission.

- Le titre de l'offre (voir structure ci-dessus)
- La description du bien ou du terrain
- La localisation, a minima le département

4. Informations générales à renseigner

Cette section reprend le détail des champs disponibles sur la plateforme régionale, afin que les informations transmises par le territoire correspondent exactement à ce qui sera saisi.

4.1 Identification de l'offre

- Titre de l'offre : cf. structure définie au point 2.

4.2 Vente et/ou location

Préciser si le bien est proposé à la vente, à la location, ou aux deux. Pour chaque option cochée, indiquer :

- Le prix
- L'unité de prix (ex. prix global, prix au m²...)
- Un complément d'information si nécessaire (ex. prix HT, charges, conditions)
- La disponibilité du bien (immédiate ou date prévisionnelle)

4.3 Nature du bien : foncier ou immobilier

Préciser s'il s'agit d'un terrain (foncier) ou d'un bâtiment (immobilier), et indiquer si le bien est divisible.

- Foncier : surface disponible (m²) ; si divisible, surface minimum et maximum (m²).
- Immobilier : surface bâtie (m²) et surface de la parcelle (m²) ; si divisible, surface bâtie minimum et maximum (m²).

5. Localisation de l'offre

La localisation doit être renseignée à deux niveaux :

- EPCI (intercommunalité)
- Commune

L'adresse précise du bien est également utile ; à défaut, indiquer a minima le nom de la ville. Si l'adresse exacte n'est pas connue ou ne peut être communiquée, les coordonnées approximatives (lieu-dit, zone d'activité) peuvent être transmises.

6. Informations complémentaires (caractéristiques)

La plateforme propose une liste de caractéristiques à cocher, qui apparaîtront ensuite dans la fiche publique de l'offre. Sur la fiche modèle, cocher uniquement les caractéristiques qui s'appliquent réellement au bien.

Quatre familles de critères sont proposées : caractéristiques du bâti, caractéristiques du site, environnement du bien, prestations disponibles. Le détail complet des items est repris dans la fiche modèle, à remplir selon le secteur concerné.

7. Photos de l'offre

Les photos sont ajoutées dans l'onglet « Visuels » de la plateforme. Elles doivent être transmises par le territoire en même temps que la fiche.

- Format paysage uniquement (les photos en format portrait ne sont pas acceptées).
- Largeur maximale autorisée : 8000 px.
- Hauteur maximale autorisée : 5000 px.

Tout autre document utile à la compréhension de l'offre (plaquette, plan...) peut également être transmis ; il sera ajouté par Isère Attractivité dans la rubrique « Documents publics ».

8. Informations internes (non publiées en ligne)

Certaines informations peuvent être enregistrées sur la plateforme sans apparaître sur le site internet public. Elles sont utiles à Isère Attractivité pour le suivi du dossier et ne doivent jamais figurer dans le corps public de l'offre.

- Notes internes : référence de l'offre chez l'agence immobilière, informations sur la disponibilité ou le prix lorsque le gestionnaire refuse de les communiquer publiquement, etc.
- Contacts de l'offre : coordonnées du propriétaire, de l'agent immobilier ou de l'aménageur. À ne jamais indiquer dans la description publique de l'offre — l'objectif est d'inciter les entreprises intéressées à contacter Isère Attractivité, qui assure ensuite la mise en relation.
- Conditions financières complémentaires : charges, taxe foncière, honoraires éventuels.

Ces informations doivent néanmoins être transmises sur la fiche modèle (rubrique dédiée) : elles seront saisies par Isère Attractivité dans l'onglet « Gestion » de la plateforme, non visible du public.

9. Marche à suivre

1. Compléter la fiche modèle « Fiche de transmission d'offre foncière / immobilière » jointe, en veillant à renseigner toutes les mentions obligatoires (*).
2. Joindre les pièces utiles : photos, plan, descriptif complémentaire.
3. Transmettre la fiche complétée à Isère Attractivité, qui assurera la saisie sur la plateforme régionale.
4. En cas de doute sur un champ, contacter Isère Attractivité avant transmission plutôt que de laisser l'information incomplète.

Pour toute question sur ce guide ou sur une offre en particulier, contacter votre interlocuteur référent à Isère Attractivité.